

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

Téléphone : 03.44.27.10.02

Vote des subventions aux associations pour 2026

Date de convocation :

24.04.2026

Date d'affichage

24.04.2026

N°17-2026

Membres élus : 15

Présents : 12

Abstention : 0

Pour : 12- Contre :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Marine LEBRETON FILIPIDIS, Maire.

Étaient présents :

Madame Louise BARBERIS, Monsieur Vincent DARGER, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Jean-Louis DE KRAHE, Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS, Madame Maud LETURQUE, Monsieur Florian LOGEAS, Monsieur Patrick NODO, Monsieur Julien RATELADE, Monsieur Christian TRIN, Madame Maryline VIVIER, Madame Claire XIXONET

Étaient absents excusés :

Monsieur Kévin CLEROY

Madame Manuella DUROYAUME donne pouvoir à Monsieur Christian TRIN

Madame Léa MARTINEZ donne pouvoir à Madame LEBRETON FILIPIDIS

Monsieur de KRAHE est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire remercie les associations pour leur investissement. Elle rappelle que le vote des sommes attribuées aux associations fait l'objet d'une délibération séparée.

Une somme de 2 500 euros a été inscrite au budget 2026 article 65748.

Les dossiers retenus des associations sont complets et recevables.

Madame Louise BARBERIS et Monsieur Jean-Louis DE KRAHE ne prennent pas part au vote du fait de leur appartenance à une association citée.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité pour l'année 2026 d'attribuer aux associations les subventions suivantes :**

Associations	2023	2024	2025	Proposition 2026	Vote
BAKOLY	293 €	330 €	400 €	400	400
PIQU'HARDIE	80.31 €	85.49 €	100 €	100	100
SAINT VAAST NATURE	116.10 €	117.05 €	150 €	150	150
BILLARD	174.36 €	178.46 €	950 €	230	230
RESTO DU CŒUR DE MOUY	100 €	200 €	200 €	400	400
SECOURS POPULAIRE	500 €	500 €	200 €	520	520
SECOURS CATHOLIQUE	100 €	200 €	200 €	200	200
FNACA	200 €	200 €	200 €	200	200
LES AMIS DU FESTIVAL	X	X	300 €	300	300
<b>TOTAUX</b>	<b>1563.77 €</b>	<b>1811 €</b>	<b>2700€</b>	<b>2500 €</b>	<b>2500€</b>

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 29.04.2026

Le Maire

Marine LEBRETON FILIPIDIS

